

DECISION N°21/2026

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU BUREAU DU 25 FEVRIER 2026

Séance du 9 juin 2026

Le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, légalement convoqué le 22 mai 2026, s'est assemblé à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 29

présents : 14

votants : 21

Date de convocation :
22 mai 2026

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Guy HARLE D'OPHOVE, Anthony ARCIERO, Patrice MARCHAND, Daniel DRAY, François DROUIN, Patrice URVOY, Françoise BALOSSIER, Vincent DESBOIS, Corinne TANGE, Sylvie BOCOBZA, Jean-Claude TURBAN.
En visio : Jean-Paul DOUET.

Avaient donné pouvoir : Stéphanie VON EUW à Manoëlle MARTIN, Gilles SELLERS à Patrice MARCHAND, Nicole COLIN à Jean-Paul DOUET, Didier DAGONET à Daniel DRAY, Didier WROBLEWSKI à Anthony ARCIERO, Cécile HERBET à Daniel DRAY, Véronique MAGNIER à Jean-Claude TURBAN.

Etaient absents : Valérie CARON, Martine BORGGOO, Corry NEAU, Nathalie LEBAS, Gil METTAL, Thibault HUMBERT, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN.

Assistaient également : Caroline BAUDRY-IMOGAI du Conseil régional d'Ile-de-France, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Monsieur MARCHAND propose d'adopter le procès-verbal du Bureau du 25 février 2026.

Le Bureau, à l'unanimité,

- ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Bureau du 25 février 2026

Pour copie conforme.
Le Président,



Patrice MARCHAND

Procès-verbal du Bureau

Séance du 25 février 2026

Envoyé en préfecture le 12/06/2026

Reçu en préfecture le 12/06/2026

Publié le

ID : 060-256005638-20260609-DECISION2026_21-AU



L'an deux mille vingt-six, le vingt-cinq février à dix-neuf heures s'est réuni, à la Maison du Parc, à Orry-la-Ville, le Bureau du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France dûment convoqué le 3 février 2026, sous la Présidence de Monsieur Patrice MARCHAND, Président.

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	9
Nombre de pouvoirs	7

Etaient présents : Manoëlle MARTIN, François DESHAYES, Patrice MARCHAND, Yves CHERON, Anne LEFEBVRE, Paule LAMOTTE, Didier DAGONET, Michel MANSOUX, Jean-Marie BONTEMPS.

Avait donné pouvoir : Corry NEAU à Patrice MARCHAND, Pascale LOISELEUR à Paule LAMOTTE, Thierry BROCHOT à Didier DAGONET, Daniel DRAY à Anne LEFEBVRE, Jacques RENAUD à Jean-Marie BONTEMPS, Joël BOUCHEZ à Michel MANSOUX, Daniel FROMENT à Yves CHERON.

Etaient absents : Guy HARLE D'OPHOVE, Nathalie LEBAS, Gil METTAI, Thibault HUMBERT, Stéphanie VON EUW, Jean-François RENARD, Benjamin CHKROUN, Martine BORGGOO, Nicole COLIN, Gilles SELLIER, Patrice ROBIN, James PASS, Gilles GRANZIERA.

Assistaient également : Jean-Luc HERCENT, Chargé de mission Patrimoine naturel au Parc naturel régional, Solange DUCHARDT, Chargée de mission Paysage au Parc naturel régional, Nicolas LEBESGUE, Chargé de mission Paysage au Parc naturel régional, Sylvie CAPRON, Directrice du Parc naturel régional Oise-Pays de France.

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Convention avec le Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette pour la réalisation de travaux de reméandrage dans le marais d'Avilly ;
- Mobilisation du fonds « Etudes d'aménagement » pour l'installation d'une ferme maraîchère en agriculture biologique à Senlis ;
- Mobilisation du fonds d'intervention pour des expertises environnementales pour la numérisation et la conservation de données faune du territoire ;
- Mobilisation du fonds d'intervention pour des expertises environnementales pour la rédaction d'une publication scientifique pour les végétations et les sols de la forêt de Chantilly ;
- Renouvellement de la convention PNR/Conservatoire d'espaces naturels/M. de Roberval ;
- Mobilisation du fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal ;
- Questions diverses.

Monsieur MARCHAND ouvre la séance et donne lecture des pouvoirs.

I. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Yves CHERON est désigné secrétaire de séance.

2. CONVENTION AVEC LE SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DU SAGE DE LA NONETTE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE REMEANDRAGE DANS LE MARAIS D'AVILLY

Monsieur MARCHAND passe la parole à Jean-Luc HERCENT pour la présentation du dossier.

Jean-Luc HERCENT rappelle que la vallée de la Nonette a été fortement artificialisée avec notamment, des canaux présentant des lits de grande largeur et très rectilignes, ce qui fait que nos cours d'eau n'ont plus de vitesse d'écoulement, s'engorgent et ne possèdent pratiquement plus de vie aquatique.

Il explique que le Syndicat interdépartemental du SAGE de la Nonette (SISN) souhaite recréer des méandres au niveau de la Nonette et du fossé du Prince qui traversent le marais d'Avilly dont une grande partie est la propriété du Parc naturel régional.

Il précise qu'il s'agit d'allonger de plus de 30% le linéaire du fossé du Prince, avec une section moins profonde et plus étroite et une hétérogénéité de pente. Il ajoute que ce projet a pour objectif d'améliorer la qualité biologique du cours d'eau.

Il rapporte que le projet de réaménagement a été travaillé par un bureau d'études et que de nombreuses réunions de travail ont été organisées entre le SISN, le bureau d'études et les écologues du Parc naturel régional pour s'accorder sur un projet.

Monsieur DESHAYES demande qui finance les travaux.

Sylvie CAPRON répond que c'est le SISN qui est maître d'ouvrage et qui finance les travaux avec notamment une participation de 80% de l'Agence de l'eau.

Il est demandé le coût de ces travaux.

Jean-Luc HERCENT répond autour de 800 000 € pour un peu plus d'1 km de linéaire concerné.

Les membres du Bureau observent que le coût est élevé.

Monsieur MARCHAND précise que le SISN nous sollicite pour signer une convention autorisant les travaux sur notre propriété.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident la convention ci-jointe et autorisent le Président à la signer.

3. MOBILISATION DU FONDS « ETUDES D'AMENAGEMENT » POUR L'INSTALLATION D'UNE FERME MARAICHERE EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE A SENLIS

Monsieur MARCHAND donne la parole à Sylvie CAPRON pour la présentation du dossier.

Sylvie CAPRON rapporte que la commune de SENLIS souhaite être accompagnée pour installer une ferme maraichère biologique sur une parcelle communale qui a été repérée préalablement.

Elle présente la parcelle.

Elle explique que l'étude serait réalisée par l'association Bio en Hauts-de-France et Terre de Liens et comprendrait :

- En phase I :
 - Une expertise de la parcelle, une analyse de sol, un profil pédologique et cultural ;
 - Une analyse qualitative et une analyse historique de la parcelle ;
 - Une étude socio-économique ;
 - Une analyse de faisabilité avec des recommandations.

- En phase 2 :
 - Un appui au pilotage du projet de la collectivité : rédaction d'un appel à candidature, accompagnement dans la sélection du porteur de projet ;
 - Un accompagnement post-installation sur les aspects fonciers.

Elle précise que le Parc naturel régional serait le maître d'ouvrage de l'étude dont le montant est de 14 260 € TTC, la commune participant à 20% du coût de l'étude.

Monsieur MARCHAND pose la question de l'irrigation.

Sylvie CAPRON souligne que ce projet présente 2 difficultés : D'une part, l'accès à la parcelle qui ne peut se faire aujourd'hui que via une voie privée appartenant à un promoteur, ce qui nécessite une discussion avec le promoteur voire une DUP s'il n'y a pas d'entente. D'autre part, des investissements qui seront nécessaires pour réaliser un forage d'eau pour l'irrigation des cultures, le raccordement électrique, la construction d'un bâtiment et la mise en place de clôtures.

Monsieur MARCHAND demande si le forage est un problème.

Monsieur CHERON répond que non, d'un point de vue environnemental car il s'agit d'une activité de maraîchage sur une faible surface, qui nécessite donc peu de quantité d'eau.

Monsieur DEHAYES demande quel est actuellement l'usage de cette parcelle.

Sylvie CAPRON répond qu'il s'agit d'une parcelle plus ou moins en friche et prairie où quelques chevaux pâturent parfois.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette étude et décident de mobiliser le fonds « Etudes d'aménagement » pour la financer.

4. MOBILISATION DU FONDS D'INTERVENTION POUR DES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES POUR LA NUMERISATION ET LA CONSERVATION DE DONNEES FAUNE DU TERRITOIRE

Monsieur MARCHAND passe la parole à Jean-Luc HERCENT.

Jean-Luc HERCENT rapporte que toutes les données relatives à des observations d'espèces ne sont pas intégrées dans une base de données, qu'un grand nombre de données de coléoptères ont été réalisées depuis de nombreuses années sur le territoire du Parc naturel régional par un naturaliste spécialisé dans ce groupe d'insectes et consignées dans des fiches papiers.

Il explique qu'il est proposé, avec le concours de l'Association des Entomologistes de Picardie, d'intégrer ces données dans une base de données (vérification et numérisation des fiches, saisie des observations).

Il précise que le travail est évalué à une soixantaine de jours et représenterait un coût pour le Parc naturel régional d'un montant de 8 685 €.

Monsieur CHERON observe que cette action est peu chère, étant donné que les observations sont données gratuitement.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident cette action et décident de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

5. MOBILISATION DU FONDS D'INTERVENTION POUR DES EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES POUR LA REDACTION D'UNE PUBLICATION SCIENTIFIQUE SUR LES VEGETATIONS ET LES SOLS DE LA FORET DE CHANTILLY

Jean-Luc HERCENT rappelle que, depuis 2019, le Parc naturel régional participe à un vaste programme de recherche mis en place par l'Institut de France pour comprendre les raisons du dépérissement des arbres et adapter les essences et la gestion forestière au climat de demain.

Il explique que, parmi ces actions, un travail scientifique inédit a été mené sur la flore et les végétations de la forêt de Chantilly qui a donné lieu, depuis 2021, à la production de plusieurs rapports. Il ajoute que parallèlement, une cartographie fine des sols a été élaborée.

Il rapporte que ces travaux mettent en évidence une convergence de résultats entre les approches sur les végétations et sur le sol. Il affirme que ces travaux, tant sur les séries de végétations que sur le sol d'un massif forestier, n'ont pas d'équivalent en France.

Il indique qu'il est proposé de financer la rédaction d'un article, à paraître dans la revue forestière française, dont l'objectif est de rendre compte de ces démarches originales, de leurs résultats et des enseignements que l'on peut en tirer.

Il ajoute que cet article serait écrit par le Conservatoire botanique national des Hauts-de-France en partenariat avec l'INRAE et que ce travail est évalué à 8 847 €.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident la rédaction de cet article et décident de mobiliser le fonds « Expertises environnementales » pour la financer.

6. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION PNR/CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS/M. DE ROBERVAL

Monsieur MARCHAND rapporte qu'il s'agit de renouveler la convention entre le Parc naturel régional Oise - Pays de France, le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France (CENHdF) et Monsieur Antoine de ROBERVAL pour la préservation et la gestion d'un réseau de milieux ouverts fleuris sur les communes de Rhuis et Roberval.

Il explique que cette convention concerne le site du Bois de Saint Germain à Rhuis qui comprend environ 2ha de pelouses situées principalement sous une ligne électrique et rattachées à 5 parcelles d'une superficie totale de 17ha.

Il ajoute qu'une première convention a été signée en 2013 avec la mise en œuvre d'un projet financé par RTE et porté par le Conservatoire d'Espaces naturels pour améliorer la gestion du site en faveur du patrimoine naturel et que la convention a été renouvelée en 2019.

Il note que, depuis 2013, les inventaires de la faune et de la flore se sont poursuivis, des travaux de restauration et d'entretien des milieux ont été réalisés (débroussaillage, pâturage par des moutons et des chèvres, plantation d'arbres...) ainsi que des actions de conservation de la flore menacée (réculte de semences...).

Jean-Luc HERCENT précise qu'il s'agit d'un site d'intérêt écologique du Parc naturel régional présentant des milieux, notamment des pelouses particulièrement remarquables où s'observent plus d'une dizaine d'espèces végétales rares.

Il ajoute que cette convention, d'une durée de 3 ans, accompagne les modalités d'entretien menées par RTE, permet de développer le partenariat avec RTE qui pourrait financer une partie des travaux.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident le renouvellement de la convention avec le Conservatoire d'espaces naturels et M. de ROBERVAL et autorisent le Président à la signer.

7. MOBILISATION DU FONDS EN FAVEUR D'UNE GESTION ECOLOGIQUE ET PAYSAGERE DU PATRIMOINE VEGETAL

Monsieur MARCHAND passe la parole aux paysagistes du Parc naturel régional.

Commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL – plantation de la mare dans le parc de la mairie dans le cadre de sa renaturation

Nicolas LEBESGUE rapporte que la commune de LA CHAPELLE-EN-SERVAL a lancé début 2024 une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation de la mare du parc de sa mairie et qu'elle sollicite l'aide du Parc naturel régional pour la partie plantations et accessoires de plantation.

- le montant des devis est de 16 955,85 € HT
- le montant de l'aide sollicitée (61.92%) est de 10 499 €.

Commune de CHAUMONTEL – expertise sur 283 arbres, plan de géomètre et plantation de fruitiers

Solange DUCHARDT rapporte que la commune de CHAUMONTEL souhaite connaître l'état phytosanitaire de son patrimoine arboré à divers emplacements du village ainsi que planter quelques petits fruitiers.

- Le montant des devis est de 9 193,11 € HT
- le montant de l'aide sollicitée (80%) est de 7 354 €.

Monsieur MARCHAND souligne l'importance de connaître l'état des arbres. Il rappelle qu'il y a longtemps, un inventaire des arbres d'alignement et des arbres plantés sur l'espace public avait été réalisé par des étudiants, durant 2 saisons, qui avait démontré que le patrimoine arboré des communes était en très mauvais état. Il juge que ces expertises permettent d'anticiper le renouvellement des arbres et de préparer la population.

Monsieur DESHAYES estime qu'il faudrait refaire cet inventaire et qu'il est très preneur pour sa commune.

Solange DUCHARDT explique que cet inventaire avait été réalisé sous SIG et qu'il avait été imaginé que les communes pourraient s'en servir pour le mettre à jour régulièrement, ce qui était utopique.

Elle rapporte qu'à Orry-la-Ville, un nouveau directeur des espaces verts a été recruté et qu'il est motivé pour être initié à la manipulation du SIG afin de répertorier les arbres et suivre leur évolution. Elle précise que Pascal LAMBERT lui a conçu un petit outil pratique.

Solange DUCHARDT explique aussi que, bien souvent, l'entretien des arbres est mal fait, les tailles étant trop fortes alors que cela n'est pas justifié. Elle ajoute que la commune de Chaumontel réfléchit à faire appel à un spécialiste pour cette question.

Les membres du Bureau, à l'unanimité, valident les deux demandes de subvention et décident de mobiliser le fonds en faveur d'une gestion écologique et paysagère du patrimoine végétal pour les financer.

8. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur MARCHAND propose un sujet supplémentaire, non prévu initialement à l'ordre du jour. Il explique qu'il s'agit d'attribuer le fonds pour la rénovation des bâtiments publics avec des matériaux biosourcés qui arrive à caducité fin avril prochain et que les élections municipales empêcheraient de solder à temps.

Il passe la parole à Sylvie CAPRON.

Sylvie CAPRON rappelle que, pour amplifier la prescription et le choix des matériaux biosourcés dans la rénovation et la construction du secteur public, le Parc naturel régional a voté un fonds spécifique dans le cadre de son programme d'action 2022.

Elle précise que l'enveloppe budgétaire réservée à cette opération en investissement est de 50 000 €. Elle explique que l'opération consiste à apporter une subvention pour des travaux de rénovation ambitieux et globaux de bâtiments publics communaux ou intercommunaux (écoles, salles, logements, etc.) permettant d'améliorer significativement l'étiquette énergétique du bâtiment ainsi que de petites extensions de bâtiments existants. Elle ajoute que la nature des matériaux utilisés doit être biosourcée ou issue de l'économie circulaire.

Elle souligne que le règlement mentionne que les subventions sont calculées en fonction de la taille de la commune (nombre d'habitants) et du montant des travaux éligibles hors taxes et qu'elles sont plafonnées à 25 000 € par commune. Elle observe que les subventions sont versées après réalisation des travaux et sur présentation des factures.

Sylvie CAPRON rapporte que 2 communes ont répondu à l'appel à projet du Parc naturel régional. Il s'agit de la commune de PRECY-SUR-OISE pour l'extension et la réhabilitation de l'école maternelle George Sand et de SENLIS pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment pour la création d'un conservatoire de danse et de musique.

Elle explique qu'entre la réponse à l'appel à projet et le possible versement de la subvention, 4 ans ont été nécessaires aux communes pour finaliser le projet, trouver les financements et faire réaliser les travaux.

Elle rapporte que les travaux relatifs à l'école de Précý-sur-Oise viennent de se terminer et qu'elle a reçu les factures acquittées permettant de verser la subvention.

Elle note que la commune a un nombre d'habitants inférieur à 7000, que les travaux éligibles sont supérieurs à 80 000 € et que le montant de la subvention proposé au vote est de 22 320 €.

S'agissant de Senlis, Sylvie CAPRON informe que le projet est avancé, que la partie gros œuvre mobilisant les matériaux biosourcés est réalisée mais qu'elle n'a pas reçu de facture acquittée. Elle note que la subvention potentielle serait de 25 000 €.

En raison de la caducité prochaine du fonds, Monsieur MARCHAND propose d'accorder la subvention à Précý-sur-Oise ainsi qu'à Senlis, sous réserve, pour cette dernière, de vérifier la bonne réalisation du projet et de recevoir les factures acquittées.

Monsieur DAGONET s'étonne que l'on puisse attribuer la subvention après la réalisation des travaux.

Sylvie CAPRON répond que les 2 communes avaient sollicité le fonds en répondant à l'appel à candidature mais que le calcul de la subvention ne peut se faire qu'après avoir reçu les factures permettant de vérifier la nature des matériaux et de calculer le montant de la subvention.

Monsieur DAGONET se demande si le percepteur voudra payer la subvention alors que le bâtiment n'est pas complètement achevé.

Sylvie CAPRON répond que les travaux, pour lesquels est calculée la subvention de Senlis, seront terminés.

Elle souligne que des cas similaires se présentent pour les bâtiments agricoles qui bénéficient du fonds pour l'intégration paysagère de bâtiments agricoles et que cela n'a jamais posé de problème.

A l'aide de photos projetées, Philippe MEURANT présente l'école de Précý-sur-Oise, dont l'extension a été réalisée avec des murs en ossature bois et paille.

Monsieur DESHAYES se demande comment la commune a eu l'idée d'utiliser des matériaux biosourcés.

Philippe MEURANT explique que la commune de Senlis a développé son projet seul mais a bénéficié de conseils du CD2E que le Parc naturel régional a mobilisé. Concernant l'école de Précý-sur-Oise, le Parc naturel régional a accompagné la commune, dès le démarrage du projet, en finançant 3 esquisses architecturales qui a permis aux élus de faire leur choix.

Il est demandé ce qu'apportent les matériaux biosourcés.

Philippe MEURANT répond qu'il a été frappé par le confort thermique et acoustique de la partie nouvelle de l'école de Précý-sur-Oise. Il ajoute qu'elle n'a pas eu besoin d'être chauffée de l'hiver.

Monsieur DESHAYES demande quel est le surcoût des matériaux biosourcés.

Philippe MEURANT dit que cela dépend mais que c'est de l'ordre de + 10%, que c'est donc tout à fait à la portée des petites communes. Il ajoute que le plus compliqué est de trouver des entreprises qui savent mettre en œuvre ces nouveaux matériaux et techniques.

Sylvie CAPRON indique que la commune de PONT-SAINTE-MAXENCE a construit une nouvelle école à base de matériaux biosourcés.

A l'unanimité, les membres du Bureau attribuent :

- **une subvention de 22 320 € à la commune de PRECY-SUR-OISE pour la rénovation et l'extension de l'école maternelle**
- **une subvention de 25 000 € à la commune de SENLIS, pour la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment communal pour le conservatoire de musique, sous réserve d'obtenir et de valider les factures acquittées.**

Monsieur MARCHAND demande aux membres du Bureau s'ils ont d'autres questions diverses.

Monsieur DESHAYES rapporte qu'hier a eu lieu une réunion du Comité de programmation LEADER et, qu'à cette occasion, il a été fait état de la difficulté des petits porteurs de projet de devoir attendre de très longs mois avant de toucher la subvention LEADER.

Il se demande si le Parc naturel régional ne pourrait pas faire l'avance de trésorerie aux porteurs de projet (au moins un acompte). Il note qu'il s'agit de faibles montants qui ne mettraient pas en péril les finances du Parc naturel régional.

Il est indiqué qu'un risque existe de ne pas pouvoir se faire rembourser par le porteur de projet.

Madame LAMOTTE suggère que le Parc naturel régional fasse l'avance de trésorerie et que la Région verse au Parc naturel régional la subvention.

Sylvie CAPRON répond que ce mécanisme lui paraît impossible.

Monsieur MARCHAND pense qu'il s'agit finalement d'une activité de banque et doute que cela soit permis. Il propose de se renseigner.

Constatant qu'il n'y a plus de question, Monsieur MARCHAND propose de lever la séance et invite les membres au Comité syndical qui fait suite.

La séance est levée à 20H30.

Yves CHERON



Secrétaire de séance

Patrice MARCHAND



Président